CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E27146** **VALABLE JUSQU'AU** **25/06/2027**

ÉDITÉ LE 01/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1989

Raison sociale : SARL FISCHER PEINTURE DECOR

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 31/12/2024

Capital : 50 000

4 AVENUE DE LA GARE
67560 ROSHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 89B84

Siret : 350 235 834 00024

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 4025869

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 22124453636

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 22124453636

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 03 88 50 77 31 **Fax :** 03 88 49 22 95
Portable : 06 07 05 85 73

Responsabilité légale :
FISCHER PATRICK DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : http://www.peinture-fischer.com

E-mail : info@peinture-fischer.com

Effectif moyen : 10 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 515 289 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6112	Peinture et ravalement (Technicité confirmée)	10	15/05/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

01/04/2026 08:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.